

**CONCOURS INTERNE , SUR EPREUVES, POUR LE
RECRUTEMENT DE 11 ATTACHES
D'ADMINISTRATION
- VOIE GENERALE -**

CENTRE D'EXAMEN : PAPEETE

JEUDI 21 JUIN 2001

EPREUVE N° 2

EPREUVE CONSTITUEE DE QUATRE QUESTIONS
**OPTION : COMPTABILITE, FINANCE D'ENTREPRISE ET
STATISTIQUE**

DUREE : 3 heures (13 H 30 à 16 H 30)

COEFFICIENT : 2

SUJET :

- 1) *Quelles sont les implications, lors des opérations de clôture de l'exercice, du principe de prudence en comptabilité ?*
- 2) *Comment construit - on le tableau des soldes intermédiaires de gestion : quels sont les différents soldes, leur signification et leur mode de calcul ?*
- 3) *Quelles sont les différentes méthodes de valorisation des stocks acceptées par le Plan Comptable Général ? Expliquez leurs principes.*
- 4) *Quelles sont les principales méthodes d'évaluation d'une société ? Vous préciserez pour chacune : les principes, le mode de calcul et les limites.*

**CONCOURS INTERNE , SUR EPREUVES, POUR LE
RECRUTEMENT DE 11 ATTACHES
D'ADMINISTRATION
- VOIE GENERALE -**

CENTRE D'EXAMEN : PAPEETE

JEUDI 21 JUIN 2001

EPREUVE N°2

***EPREUVE CONSTITUEE DE QUATRE QUESTIONS
OPTION :-DROIT PUBLIC***

DUREE : 3 heures (13 H 30 à 16 H 30)

COEFFICIENT : 2

SUJET :

- 1) Les autorités administratives indépendantes.*
- 2) Les modes de scrutin.*
- 3) La répartition des compétences entre l'Etat et la Polynésie française dans la loi organique n° 96 - 312 du 12 avril 1996 portant statut d'autonomie de la Polynésie française.*
- 4) Les critères du contrat administratif.*

**CONCOURS INTERNE, SUR EPREUVES, POUR LE
RECRUTEMENT DE 11 ATTACHES
D'ADMINISTRATION
- VOIE GENERALE -**

CENTRE D'EXAMEN : PAPEETE

JEUDI 21 JUIN 2001

EPREUVE N°2

EPREUVE CONSTITUEE DE QUATRE QUESTIONS
OPTION : FINANCES PUBLIQUES

DUREE : 3 heures (13 H 30à 16 H 30)

COEFFICIENT : 2

SUJET :

- 1) La cour des comptes.
- 2) La préparation et le vote du budget des communes depuis les lois de « décentralisation ».
- 3) Autorisations de programmes et crédits de paiement : les règles applicables au Territoire de la Polynésie française.
- 4) Les régies.